



PARIS, le 2 septembre 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Hommage national à l'Adjudant de Gendarmerie Éric COMYN

Ce lundi 2 septembre 2024 à 16H00, un hommage national a été rendu à l'Adjudant de Gendarmerie Éric COMYN, mortellement blessé le 26 août 2024 à MOUGINS (Alpes-Maritimes) dans le cadre d'un contrôle routier où il a été victime d'un refus d'obtempérer de la part d'un chauffard multirécidiviste alcoolisé voulant échapper une nouvelle fois à ses responsabilités.

Cet hommage s'est déroulé à la caserne Ausseur de Nice, siège du Groupement de Gendarmerie Départementale des Alpes-Maritimes, sous la présidence de M. Gérald DARMANIN ministre de l'Intérieur démissionnaire, en présence du Général Christian RODRIGUEZ, Directeur Général de la Gendarmerie Nationale.

Au même moment, une minute de recueillement a été organisée, comme à l'accoutumée, dans tous les services de police et de gendarmerie de Métropole et d'Outre-Mer.

Refus d'obtempérer à une sommation de s'arrêter ou meurtre sur personne dépositaire de l'autorité publique, l'instruction judiciaire nous éclairera sur l'intention criminelle de l'auteur des faits.

Éric COMYN était âgé de 54 ans, il aimait son métier, sa famille ; il laisse derrière lui une veuve, et deux enfants de 12 et 16 ans.

L'Association Nationale des Retraités, Actifs et Amis de la Police présente ses condoléances sincères et attristées à la famille de notre camarade Éric, ses amis, et à la Gendarmerie Nationale qui, comme la Police Nationale, paie un lourd tribut dans la lutte contre la délinquance routière afin de garantir la sécurité sur le territoire national et en outre-mer.

Le refus d'obtempérer s'est banalisé, les statistiques du ministère de l'Intérieur estiment qu'il s'en produit en moyenne 63 par jour, 21 % d'entre eux (soit une douzaine par jour) sont dangereux et entraînent pour les forces de l'ordre : blessures, mutilations, infirmités permanentes et décès. Ce délit aurait augmenté de 95 % entre 2012 et 2022.

La mort tragique d'Éric COMYN doit inciter les pouvoirs publics à réfléchir ensemble sur les moyens juridiques, matériels et humains de lutter contre les comportements irresponsables de certains conducteurs, tant sur le volet préventif que répressif, l'un n'allant pas sans l'autre.

L'A.N.R.P. soutiendra toute mesure prise pour prévenir et mieux traiter juridiquement la délinquance routière, afin d'enrayer cette funeste spirale.

CONTACT PRESSE

Jacques DOS-SANTOS

Chargé de communication

01 45 32 34 81 - contact@anrp.fr

Association Nationale des Retraités des actifs et des amis de la Police

26, rue Sainte-Félicité, 75015 Paris - Tél. 01 45 32 34 81 - E-mail : contact@anrp.fr

Site : www.anrp.fr - SIRET n° 77568530800014 - A.P.E. 9499Z

Association indépendante créée en 1956 déclarée à la Préfecture de police conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 sous le n° 56/730 J.O. du 27.07.1956